

AFFAIRE N° 4 - Cité scolaire du Butor - Plan masse.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre N°8657/2731 P.C. du 8 Novembre dernier, Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées m'a transmis le plan masse de la future Cité Scolaire du Butor, sur lequel le Conseil Général des Bâtiments de France s'est prononcé très favorablement dans sa séance du 25 Juin 1963, mais y faisant toutefois quelques réserves reproduites ci-après :

" La qualité fonctionnelle du parti semble pouvoir être améliorée.
" Une variante devra être étudiée ; elle consisterait à intervertir la partie sportive et les internats.

" Le bâtiment cuisine réfectoire serait lui-même prévu à l'Ouest et non à l'Est, il serait plus directement accessible depuis les externats ;
" de plus, une seule entrée de service serait conservée pour les ateliers et la cuisine depuis l'accès Sud de l'artère axiale.

" La piscine pourrait être intégrée parmi les gymnases ; actuellement elle est écartée de ses annexes réduites, en égard à la tenue/.

" vestimentaire locale, mais essentielles ; elle est en outre par trop exposée aux chutes de fleurs, de feuilles, de branches et d'insectes".

" Le financement de l'ensemble de l'opération sera effectué entièrement par l'Etat, la Ville se limitant à l'apport du terrain à titre de participation pour offre de concours. La Ville s'engage en outre à assurer toute la viabilité extérieure de la cité scolaire".

Par ailleurs, Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées a cru devoir me rappeler que l'ensemble de l'opération sera effectuée entièrement par l'Etat., la Ville se limitant à l'apport du terrain, à titre de participation, (soit à 50.000.000. de frs.CFA. environ).

La ville s'étant engagée, en outre, à assurer toute la viabilité de la Cité Scolaire,

et, qu'en conséquence, il appartient à la Commune de prévoir la construction d'un chemin de ceinture et de desserte passant par le Sud de la Cité et allant du C.D. 44 prolongé au futur Boulevard de ceinture sud, mentionné au plan d'aménagement.

M. l'Ingénieur en Chef estime qu'étant donné l'excédent disponible et les terrains supplémentaires qui paraissent devoir être récupérables par une protection de rivière adéquate, il y aurait intérêt à ce qu'une étude complémentaire soit faite en vue de l'utilisation rationnelle par la Commune de l'espace correspondant.

Il suggère que M. ALLAIRE, Architecte Urbaniste-Conseil, soit désigné pour exécuter une esquisse et qu'une commission soit ensuite réunie pour discuter de la question ./? "

LE MAIRE précise que la participation de la Commune a été évaluée à 50 Millions de francs CFA, somme comprenant le terrain VINSON Paul - pour 35.000.000. de frs. environ, - la différence étant représentée par des terrains qui devront être expropriés pour compléter le terrain destiné à la Cité Scolaire.

M. EVAN, revenant sur la question de digue à construire en bordure de la rivière de Patates-à-Durand, demande si cette rivière appartient à la Commune ou à l'Etat, dans quel cas celui-ci devrait avoir la charge de la protection de ses rives..

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.